

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

Modification Affectation du  
résultat 2022 du budget  
principal de la Ville

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

1<sup>er</sup> décembre 2023

-----

SG- 2023/12 - 10

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

*Par délégation de M. P. J. J. J.*  
*de M. J. J. J.*  
*e. J. J. J.*

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20231213-2023-12-10D-DE  
Date de l'émission : 29/12/2023  
Date de réception en préfecture : 29/12/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> décembre.  
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme MONTIGNY, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. CAN, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mmes EMOND à Mme MONTIGNY, M. TRAPATEAU à M. RICHARD, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. AHSAINÉ à Mme VIGNY,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, DAOUD.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Compte tenu de la récupération des résultats 2022 du budget annexe EAU, il convient de rectifier l'affectation des résultats dans le budget 2023.

Les résultats de clôture du BA Eau 2022 sont les suivants :

- un déficit d'investissement de 89 605.83 €
- un excédent de fonctionnement de 265 532.26 €

L'art. 001, en recette d'investissement, est ajusté à 1 929 495.81 €

✓ Détail : 2 019 101.64 - 89 605.83

L'art. 002, en recette de fonctionnement, est ajusté à 282 722.92 €

✓ Détail : 17 190.66 + 265 532.26

L'affectation du résultat est modifiée comme suit (Cf. DM n° 2 Ville) :

- Le résultat supplémentaire négatif en investissement est compensé par un titre au 1068 à destination du BA de l'Eau de l'Agglomération pour 89 605.83 € ;
- Le résultat supplémentaire positif en fonctionnement est affecté comme suit :
  - 165 532.26 € au 6588 pour versement au BA de l'Eau de l'Agglomération en compensation du résultat négatif d'investissement pour 89 605.83 € et en financement des investissements futurs sur les réseaux d'eau Vernolitaains pour 75 926.43 € ;
  - 100 000 € au chapitre 01.1 en prévision de dépenses futures.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, des Ressources Humaines, des Affaires Générales en date du 29 novembre 2023,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la modification d'affectation du résultat 2022 du budget de la Ville.

Pour copie certifiée conforme,

Secrétaire de séance,  
  
Michèle MANSON



Le Maire,  
  
Damien SORHO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.